

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-
Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

Le 28 janvier 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187231063**

**Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200
2088 Québec inc., pour des travaux d'égout, de
conduite d'eau et de voirie dans la 20e Avenue, de la
rue Everett à la rue Villeray et des travaux de réfection
de chaussée dans la 20e Avenue, de la rue Villeray à
la rue Jean-Talon et dans la 18e Avenue, de la rue
Villeray au boulevard Crémazie Est dans
l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-
Extension. Dépense totale de 2 730 599,34 \$ (contrat:
2 246 908,49 \$ + contingences: 224 690,85 \$ +
incidences: 259 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres
public 409110 - 10 soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187231063

Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200 2088 Québec inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 20e Avenue, de la rue Everett à la rue Villeray et des travaux de réfection de chaussée dans la 20e Avenue, de la rue Villeray à la rue Jean-Talon et dans la 18e Avenue, de la rue Villeray au boulevard Crémazie Est dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 2 730 599,34 \$ (contrat: 2 246 908,49 \$ + contingences: 224 690,85 \$ + incidences: 259 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 409110 - 10 soumissionnaires.

À sa séance du 9 janvier 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 16 janvier 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Ils ont bien compris que des montants ont été prévus dans l'estimation interne pour des travaux d'excavation de roc, dans la mesure où la nouvelle conduite sera installée un peu plus profondément que la conduite actuelle pour des raisons de performance hydraulique. À l'évidence, l'adjudicataire a pris le pari que les besoins en excavation ne seraient pas très importants lorsqu'il a préparé sa soumission.

Les membres considèrent avoir reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions. Ils notent que l'adjudicataire a été agressif dans l'établissement de ses prix, ce qui témoigne sans doute d'une volonté d'obtenir des contrats dès le début de l'année pour remplir son carnet de commandes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187231063 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.